

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2021-2022

La Biluthèque et l'Antenne Bilu sont des espaces d'animations et de rencontres autour du jeu et du livre. Animé par une équipe de salariés et de bénévoles, c'est un service du centre social et relais culturel La Passerelle. Petits et grands, adultes, parents et enfants peuvent lire et jouer sur place, seuls ou en famille et emprunter livres et jeux toute l'année.

### ARTICLE 1 : ACCES A LA BILUTHEQUE

L'accès est réservé aux adhérents de La Passerelle à jour de leur cotisation Biluthèque (tarifs à consulter sur le site de La Passerelle).

Les enfants de moins de 7 ans viennent obligatoirement accompagnés d'un adulte adhérent. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de l'accompagnateur. Ce dernier sera vigilant à :

- l'utilisation des documents livres et jeux adaptés à l'âge de l'enfant
- garantir le respect des règles collectives (ne pas courir, crier, chahuter etc...)

Goûters et boissons devront se prendre en dehors de l'espace Biluthèque. Les adhérents sont tenus d'enlever leurs chaussures à l'entrée ou d'utiliser les sur-chaussures.

#### **Chaque usager participe au rangement de La Biluthèque.**

Le personnel de la Biluthèque pourra interdire l'accès au service à toute personne dont le comportement perturberait son bon fonctionnement.

Toute personne peut consulter le portail en ligne de la Biluthèque et avoir accès au catalogue des livres et des jeux.

### ARTICLE 2 : HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture et les fermetures exceptionnelles sont affichés à La Biluthèque et consultables sur le site Internet : [www.la-passerelle.fr](http://www.la-passerelle.fr), ainsi que sur le portail de la Biluthèque : <https://bilu.la-passerelle.fr/>

### ARTICLE 3 : PRET INDIVIDUEL

**A domicile** : un adhérent peut emprunter pour une durée de trois semaines : **6 documents (livres, CD, magazines)** dont une nouveauté **et 1 jeu**. L'emprunt d'un deuxième jeu (jeu de règles uniquement) est possible sur les cartes d'adhérents adultes.

Tout adhérent peut prolonger ses prêts de 3 semaines sauf pour les nouveautés et les documents réservés. Cette prolongation peut se faire par téléphone pendant les heures d'ouverture de La Biluthèque et par le portail.

En cas d'envoi d'une lettre ou d'un mail de rappel à l'adhérent, aucune prolongation ne sera possible.

Un adhérent peut réserver un document. Après avoir été informé de la disponibilité du document, l'adhérent s'engage à venir le chercher sous 14 jours, à défaut de quoi la réservation sera annulée.

La date de retour des documents tient compte des périodes de fermeture de La Biluthèque.

L'enregistrement des prêts et des retours se termine 10 minutes avant la fermeture de la Biluthèque.

**Un catalogue de grands jeux** est à disposition. Le prêt maximum est de 2 grands jeux par carte adulte pour une durée d'une semaine. Une participation de 3€ par grand jeu et par semaine sera demandée. Toute semaine entamée est due. Pendant la fermeture estivale de La Biluthèque, le prêt de grands jeux est suspendu. Des supports d'animation (raconte-tapis...) sont également à disposition : voir les conditions d'emprunts particulières auprès de la Biluthèque.

**En salle** : une sélection de jeux de règles est disponible pour jouer en salle. Il est possible d'emprunter sur sa carte d'autres jeux de règles (maximum 2 jeux par séance et par famille) pour jouer sur place. Ces emprunts sont soumis aux mêmes règles d'accès et de responsabilité que le prêt individuel à domicile. L'équipe de La Biluthèque se réserve le droit de refuser le prêt de jeu en salle si le risque de perte de pièce est trop important.

#### **ARTICLE 4 : PENALITES DE RETARD**

Tout retard dans le retour des documents sera sanctionné par une pénalité de 1€ par famille dès envoi à l'usager d'un premier courrier de relance (mail ou lettre papier). La pénalité s'élèvera à 3€ dès envoi de la deuxième lettre de rappel. Cette pénalité s'ajoute à la première : soit un total de 4€.

#### **ARTICLE 5 : SOINS AUX DOCUMENTS**

Chaque usager devra prendre soin des documents (livres et jeux) qui lui sont prêtés sur place ou au domicile, ne pas écrire, dessiner, corner les pages ou faire une quelconque marque sur les documents.

Les jeux et jouets devront être rendus rangés dans leur boîte, vérifiés (selon la notice ou les fiches scannées) et remis dans l'état où ils ont été empruntés.

Les ouvrages endommagés sont exclusivement réparés par le personnel de la Biluthèque.

**Les livres** : s'il y a perte ou dégradation du livre, l'adhérent est tenu de racheter le même document (en bon état) ou d'en rembourser le prix public d'achat.

**Les jeux et grands jeux** : s'il y a perte ou dégradation d'accessoires remplaçables, l'adhérent sera redevable de 2€ par pièce perdue ou dégradée. S'il y a perte ou dégradation d'accessoires irremplaçables, l'adhérent est tenu de rembourser le prix public d'achat du jeu.

Après vérification du jeu par l'équipe de la Biluthèque, en cas de perte ou de dégradation de tout ou partie d'un jeu, l'adhérent sera tenu informé de la somme due par courrier ou par mail.

#### **ARTICLE 6 : EXPRESSION DES USAGERS**

Un cahier des suggestions est mis à disposition du public pour lui permettre de formuler des remarques ou des suggestions concernant le fonctionnement de La Biluthèque et les acquisitions de documents. Il sera répondu à ces remarques dans un délai maximum de 1 mois.

Chaque adhérent peut avoir accès à un compte personnel sur le portail de la Biluthèque afin de gérer ses prêts et ses réservations.

#### **ARTICLE 7 : VOLS ET PERTES**

La Passerelle décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des usagers. De même, les documents empruntés par les usagers sont sous leur responsabilité dès l'enregistrement du prêt.

#### **ARTICLE 8 : ACCUEIL DES GROUPES**

**Une visite découverte** de La Biluthèque est possible en dehors des heures d'ouverture au public (sous réserve de disponibilités). La demande se fait par mail (précisant dates, nombre de personnes, animations souhaitées...) adressée à l'attention de la responsable de La Biluthèque.

Une fréquentation régulière de La Biluthèque nécessite une inscription groupe (adhésion groupe Passerelle 14.50€ + cotisation Biluthèque 51€). Les groupes peuvent emprunter 5 jeux, 20 livres (dont 3 nouveautés) pour une durée de 28 jours ainsi qu'1 support d'animation et 5 grands jeux par carte pour une durée d'1 semaine (3€ / grand jeu ou support d'animation).

Les écoles et associations de Rixheim sont exonérées de la cotisation Biluthèque, la carte de membre La Passerelle est obligatoire (14.50€). Elles peuvent bénéficier de l'emprunt gratuit de grands jeux ou support d'animation 1 fois par an.

**L'accès à la Biluthèque peut être soumis à des conditions d'accès particulières en raison des conditions sanitaires en cours. Les informations se trouvent sur le site de La Passerelle et sur le portail de la Biluthèque.**

**TOUT ADHERENT S'ENGAGE A SE CONFORMER A CE REGLEMENT**

*Septembre 2021*